



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travailleurs sans papiers : des premiers de corvée qui doivent être régularisés

La CGT appelle à participer aux manifestations du 20 juin aux côtés des travailleurs et travailleuses sans papiers, pour exiger leur régularisation, l'égalité des droits dans les entreprises, la protection sociale et la sécurité pour tous les migrants.

La CGT, présente auprès des travailleurs migrants depuis de nombreuses années, a mis en lumière que des pans entiers de l'économie ne pourraient pas fonctionner sans les travailleuses et travailleurs sans-papiers.

La pandémie et le confinement ont accentué cette réalité. Durant le confinement, la CGT est intervenue à plusieurs reprises auprès de la présidence de la République, du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail, pour exiger la régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers sur la base, uniquement, de la preuve de leur relation de travail.

Ces travailleurs ont été en première ligne des activités indispensables telles que le ramassage et le traitement des déchets, le nettoyage et l'entretien des locaux, des bureaux, des immeubles d'habitation, chez les particuliers dans l'aide à la personne à domicile, dans la sécurité et la mise en rayon des commerces d'alimentation, l'agriculture, etc.

Ces intérimaires ont été en première ligne, soit pour les grands groupes de logistique, à la manutention et au tri ; soit privés de travail et sans revenus.

Ces auto-entrepreneurs ont été en première ligne pour livrer des repas, via les plateformes numériques de livraison à domicile

Ces travailleurs ont été en première ligne, contraints au travail dissimulé, dans les entreprises du bâtiment qui ont continué envers et contre tous les chantiers durant le confinement.

Ils ont fait partie des « premiers de corvée », trop souvent au détriment de leur santé, en période d'épidémie.

Alors que la crise économique succède à la crise sanitaire, les travailleurs migrants risquent, une nouvelle fois, d'être stigmatisés et désignés comme boucs émissaires alors qu'ils sont de celles et ceux à qui il faut aussi rendre hommage.

La grève de centaines de livreurs sans papiers de l'entreprise Frichti, depuis le 4 juin, en est une nouvelle illustration. Cette entreprise les a embauchés sous le statut d'auto-entrepreneurs, sans vérifier leur titre de séjour et, quand le scandale éclate, décide de les priver de travail.

Plus que jamais, le mot d'ordre des grèves des travailleurs sans papiers de 2008 et 2009 « On bosse ici. On vit ici. On reste ici » est d'une criante actualité.

Montreuil, le 15 juin 2020